

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*La Frenchie Immersion*

<https://lafrenchieimmersion.com>

En vigueur au 06/05/2026

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'inscription et la participation à l'événement « La Frenchie Immersion » organisé par la société LA FRENCHIE COMMUNICATION.

La Frenchie Immersion est un séminaire résidentiel professionnel d'une durée de quatre (4) jours, organisé du 10 au 13 septembre 2026 à la Maison du Castellet, situé dans le Var (sud de la France). L'événement s'adresse exclusivement à des Community Managers ayant déjà une activité établie et souhaitant structurer leur business, dans la limite de quatorze (14) participantes (quinze en cas d'activation de la formule appartement Trio prévue à l'article 6.1).

Toute inscription à l'événement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par la Cliente. Les présentes CGV prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La Cliente reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant de procéder à son inscription et déclare en accepter expressément les termes en cochant la case prévue à cet effet lors de la commande en ligne.

## ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

L'événement La Frenchie Immersion est organisé par :

- Dénomination sociale : LA FRENCHIE COMMUNICATION
- Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique (SARL/EURL)
- Capital social : 1 000 € (mille euros)
- Siège social : 231 Boulevard de Vallongue, 83150 Bandol, France
- Numéro RCS : 940 610 801 R.C.S. Toulon
- Numéro SIRET : 94061080100018
- Numéro de TVA intracommunautaire : FR80940610801
- Représentée par : Madame Clara DIDIER, en qualité de gérante
- Adresse électronique : [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com)
- Téléphone : 06 73 07 41 51

## ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les termes ci-après ont la signification suivante :

- « Organisateur » : la société LA FRENCHIE COMMUNICATION, organisatrice de l'événement.
- « Cliente » ou « Participante » : toute personne physique majeure procédant à une inscription à l'événement, agissant à titre professionnel ou personnel.
- « Événement » ou « Immersion » : le séminaire résidentiel La Frenchie Immersion organisé du 10 au 13 septembre 2026.
- « Site » : le site internet accessible à l'adresse <https://lafrenchieimmersion.com>
- « Prestation » : l'ensemble des services compris dans l'inscription tels que définis à l'article 4.
- « Intervenants » : les expert·e·s associé·e·s à l'Organisateur pour animer les ateliers thématiques tels que décrits à l'article 4.

## ARTICLE 3 — OBJET ET CARACTÈRE DE L'ÉVÉNEMENT

### 3.1 Nature professionnelle de la Prestation

La Frenchie Immersion est un séminaire à finalité professionnelle visant à accompagner des Community Managers dans la structuration de leur activité. Elle ne constitue pas une action de formation professionnelle continue au sens des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail. La société LA FRENCHIE COMMUNICATION n'est pas enregistrée en tant qu'organisme de formation et ne délivre pas de certification. La Prestation n'est par conséquent pas éligible à un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), Pôle Emploi, le CPF, ou tout autre dispositif public ou paritaire de financement de la formation professionnelle.

### 3.2 Public concerné

L'Événement est strictement réservé à un public féminin majeur, exerçant à titre professionnel une activité de Community Manager déclarée (micro-entreprise, EURL, SASU, SARL, profession libérale ou toute autre forme juridique). La Cliente s'engage à fournir un numéro SIRET valide lors de son inscription. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription qui ne correspondrait pas à ce profil ou dont le SIRET ne pourrait être validé, sans avoir à justifier sa décision, auquel cas l'intégralité des sommes versées sera remboursée à la Cliente sous quatorze (14) jours.

## ARTICLE 4 — CONTENU DE LA PRESTATION

L'inscription à La Frenchie Immersion comprend, pour la durée de l'Événement :

- L'accès à l'intégralité du programme pédagogique : ateliers, masterclass, sessions de coaching collectif et individuel, animés par l'Organisateur et les Intervenants ;
- Des ateliers spécialisés animés par des expert·e·s dans leurs domaines respectifs, portant notamment sur l'image et le style, la performance physique et énergétique, la nutrition et la vitalité, ainsi que l'intelligence artificielle appliquée au métier de Community Manager ;

- Une séance d'activité physique encadrée par un-e coach diplômé-e, dont la participation est facultative et soumise aux conditions prévues à l'article 9.5 ;
- L'hébergement pour trois (3) nuits à la Maison du Castellet, dans les conditions précisées à l'article 4.1 ;
- La restauration complète : petits-déjeuners, déjeuners, dîners et collations pour toute la durée du séjour, ainsi que les boissons (alcoolisées et non alcoolisées) servies lors des repas et soirées prévues au programme ;
- Une soirée exclusive organisée le samedi soir dans une maison privée, incluse dans la Prestation ;
- L'accès aux espaces communs du domaine (espace de travail, piscine, extérieurs) ;
- Les supports pédagogiques remis pendant l'Événement (templates, guides, ressources) ;
- L'accès au groupe de discussion WhatsApp dédié à l'Événement, dans les conditions prévues à l'article 4.2 ;
- L'accès, à l'issue de l'Événement, à la communauté privée Alumni La Frenchie Immersion.

#### **4.1 Modalités d'hébergement**

L'hébergement est inclus dans la Prestation pour trois (3) nuits, du 10 au 13 septembre 2026. Deux configurations sont proposées selon la formule tarifaire choisie :

- Formule standard (chambre partagée) : la Cliente est hébergée en chambre partagée avec une autre Participante, équipée de deux (2) lits simples séparés et d'une salle de bain privative ;
- Formule Trio (appartement) : trois (3) Participantes inscrites simultanément se voient attribuer un appartement composé d'une chambre dotée de deux (2) lits simples séparés, d'une salle de bain privative et d'une kitchenette. La troisième Participante du trio est hébergée sur un canapé-lit installé dans l'espace de vie de l'appartement. Cette configuration justifie la réduction tarifaire applicable à la formule Trio. Les Participantes du trio s'organisent librement pour l'attribution des couchages.

La répartition des chambres en formule standard est effectuée par l'Organisateur, qui s'efforce dans la mesure du possible de tenir compte des affinités exprimées par les Participantes. Aucune réclamation ne pourra être formulée au titre de cette répartition.

#### **4.2 Groupe de discussion WhatsApp**

Pour faciliter l'organisation et les échanges, l'Organisateur met en place un groupe de discussion WhatsApp dédié à l'Événement, regroupant l'ensemble des Participantes inscrites ainsi que l'Organisateur. Ce groupe est utilisé avant, pendant et après l'Événement aux fins suivantes : communications logistiques, partage d'informations pratiques, échanges entre Participantes pendant le séjour, maintien du lien après l'Immersion.

En s'inscrivant à l'Événement, la Cliente accepte expressément d'être ajoutée à ce groupe et reconnaît que son numéro de téléphone sera visible des autres membres du groupe. La Cliente

conserve à tout moment la possibilité de quitter le groupe par elle-même ou de demander à l'Organisateur son retrait, sans que cela ne donne lieu à un remboursement, partiel ou total.

Les échanges au sein du groupe sont soumis à l'engagement de confidentialité prévu à l'article 14 et aux règles de bienséance prévues à l'article 9.2.

#### **4.3 Exclusions**

Sont expressément exclus de la Prestation :

- Le transport aller-retour entre le domicile de la Cliente et la Maison du Castellet, ainsi que tout transport non prévu au programme officiel ;
- Les dépenses personnelles (achats personnels, soins, etc.) ;
- Toute consommation hors des repas et moments prévus au programme ;
- Les éventuels frais médicaux ;
- L'assurance annulation et l'assurance rapatriement, qui demeurent à la charge exclusive de la Cliente.

## **ARTICLE 5 — INSCRIPTION ET FORMATION DU CONTRAT**

### **5.1 Modalités d'inscription**

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne, via le Site, en suivant les étapes suivantes :

- Sélection de la formule tarifaire applicable ;
- Renseignement des informations nécessaires à l'inscription (nom, prénom, adresse, coordonnées, etc.) ;
- Acceptation expresse des présentes CGV par cochage de la case dédiée ;
- Validation et paiement selon les modalités prévues à l'article 6.

### **5.2 Confirmation et formation du contrat**

Le contrat est définitivement formé à réception du paiement (intégral ou de la première échéance dans le cas d'un paiement échelonné) et de l'envoi par l'Organisateur d'un courriel de confirmation d'inscription à l'adresse électronique communiquée par la Cliente.

En cas de paiement échelonné, la place de la Cliente est réservée sous condition résolutoire du paiement intégral des échéances dues. La confirmation définitive et l'accès à l'Événement sont subordonnés au règlement complet du prix de la Prestation avant le début de l'Immersion, dans les conditions précisées à l'article 6.4.

### **5.3 Limitation des places**

L'Événement étant limité à quatorze (14) participantes (quinze en cas d'activation de la formule appartement Trio), les inscriptions sont prises par ordre chronologique d'arrivée. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité de places consécutive à l'atteinte de ce plafond.

Une liste d'attente pourra être tenue par l'Organisateur en cas de demandes excédant le nombre de places disponibles.

## **ARTICLE 6 — TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

## 6.1 Tarifs

Les tarifs applicables à l'Événement, indiqués sur le Site à la date de l'inscription, sont les suivants :

- Tarif Early Bird (4 premières places uniquement, dans la limite de la date d'épuisement) : 158 € HT, soit 1 390 € TTC ;
- Tarif plein (formule chambre partagée à deux Participantes) : 1 325 € HT, soit 1 590 € TTC ;
- Tarif Trio (formule appartement, par personne, sous réserve d'inscription simultanée d'un groupe de trois Participantes) : 1 126,25 € HT, soit 1 351,50 € TTC. Cette réduction tarifaire s'explique notamment par la configuration de couchage propre à cette formule, telle que décrite à l'article 4.1.

Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). La taxe sur la valeur ajoutée applicable est celle en vigueur à la date d'émission de la facture (taux normal de 20 %). L'Organisateur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment ; toutefois, les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'inscription de la Cliente.

## 6.2 Modalités de paiement

Le paiement s'effectue exclusivement en ligne, par carte bancaire, via la plateforme sécurisée Stripe. La Cliente peut opter pour :

- Un paiement comptant à l'inscription (intégralité du prix TTC) ;
- Un paiement en deux (2) ou trois (3) sans frais, par échéances mensuelles successives prélevées par Stripe sur la carte bancaire renseignée. La première échéance est exigible le jour de l'inscription, les suivantes à intervalles de trente (30) jours.

Aucun acompte distinct n'est exigé : la première échéance d'un paiement échelonné en tient lieu. En optant pour un paiement échelonné, la Cliente autorise expressément l'Organisateur, par l'intermédiaire de Stripe, à prélever automatiquement sur la carte bancaire renseignée chacune des échéances mensuelles successives, aux dates convenues, sans qu'une nouvelle autorisation soit requise pour chaque prélèvement. La Cliente s'engage à maintenir sa carte bancaire valide et provisionnée pendant toute la durée du paiement échelonné. En cas d'expiration, de blocage ou de changement de moyen de paiement, elle s'engage à communiquer dans les meilleurs délais ses nouvelles coordonnées bancaires à l'Organisateur.

## 6.3 Défaut de paiement

En cas d'échéance impayée dans le cadre d'un paiement échelonné, l'Organisateur adressera à la Cliente une mise en demeure de régularisation par courrier électronique. À défaut de régularisation dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi de cette mise en demeure, le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Dans ce cas :

- L'inscription de la Cliente est automatiquement annulée et sa place remise à disposition ;
- Les sommes déjà versées restent acquises à l'Organisateur à titre d'indemnité forfaitaire et compensent les frais d'organisation engagés ;

- Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros pourront être appliquées sur les sommes éventuellement dues.

#### **6.4 Conditionnalité de l'accès à l'Événement**

Quel que soit le mode de paiement choisi, l'accès effectif de la Cliente à l'Événement le 10 septembre 2026 est conditionné au règlement intégral et préalable du prix de la Prestation. À défaut de paiement complet à cette date, l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la Cliente, sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement des sommes déjà versées, lesquelles resteront acquises à titre d'indemnité forfaitaire.

### **ARTICLE 7 — DROIT DE RÉTRACTATION**

L'Événement étant exclusivement réservé à des Clientes agissant à titre professionnel dans le cadre de leur activité déclarée (micro-entreprise, société ou autre forme juridique), les dispositions du Code de la consommation relatives au droit de rétractation (articles L.221-18 et suivants) ne sont pas applicables aux relations contractuelles régies par les présentes CGV

La Frenchie Immersion étant un séminaire résidentiel comprenant hébergement, restauration et activités à dates fixes (du 10 au 13 septembre 2026), la Cliente reconnaît et accepte expressément qu'elle ne dispose d'aucun droit de rétractation à compter de la confirmation de son inscription.

**En conséquence, et sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, toute inscription est ferme et définitive dès la formation du contrat telle que définie à l'article 5.2, et n'ouvre droit à aucun remboursement.**

## **ARTICLE 8 — ANNULATION ET TRANSFERT DE PLACE**

### **8.1 Annulation par la Cliente**

Compte tenu du caractère fermement réservé de la Prestation, des engagements contractuels pris par l'Organisateur auprès de ses prestataires (hébergement, restauration, intervenants) et de l'absence de droit de rétractation rappelée à l'article 7, toute annulation par la Cliente n'ouvre droit à aucun remboursement, total ou partiel, des sommes versées, lesquelles restent intégralement acquises à l'Organisateur à titre d'indemnité.

Cette règle s'applique quel que soit le motif de l'annulation, y compris en cas de force majeure invoquée par la Cliente (maladie, hospitalisation, deuil, contraintes professionnelles ou personnelles, etc.). Il appartient à la Cliente de souscrire, à ses frais et sous sa seule responsabilité, une assurance annulation auprès de l'assureur de son choix avant l'Événement.

### **8.2 Transfert de place**

La Cliente empêchée de participer peut, à titre de faveur commerciale, transférer sa place à une autre personne, sous réserve du respect cumulatif des conditions suivantes :

- La demande de transfert doit être adressée par écrit (courrier électronique) à [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com) dans les meilleurs délais, et la procédure de transfert doit être intégralement finalisée et validée par l'Organisateur au plus tard vingt (20) jours calendaires avant le début de l'Événement, soit le 21 août 2026 ;
- La Cliente cédante doit présenter elle-même la personne désignée pour bénéficier du transfert ; il ne pourra être demandé à l'Organisateur de rechercher ou de proposer un-e remplaçant-e ;
- La personne désignée pour bénéficier du transfert doit correspondre au profil défini à l'article 3.2 et accepter expressément les présentes CGV ;
- La validation du transfert est soumise à l'accord préalable et exprès de l'Organisateur, qui se réserve le droit de refuser tout transfert vers un profil non conforme, sans que cela ouvre droit à un remboursement ;

- Le transfert s'effectue sans contrepartie financière entre la Cliente cédante et la Cliente bénéficiaire ; les arrangements financiers entre elles relèvent de leur responsabilité exclusive.

Aucun transfert de place ne sera accepté ou validé au-delà de cette date butoir, sauf accord écrit et exprès de l'Organisateur.

À titre subsidiaire, et dans l'hypothèse où l'Organisateur disposerait d'une liste d'attente, il pourra, en accord avec la Cliente cédante, proposer le transfert à une candidate inscrite sur cette liste, sans que cela ne constitue une obligation à la charge de l'Organisateur.

### **8.3 Annulation par l'Organisateur**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'Événement dans les cas suivants :

- Nombre d'inscriptions insuffisant pour assurer la qualité pédagogique et l'équilibre économique de l'Événement, apprécié par l'Organisateur. La décision de maintien ou d'annulation sera communiquée aux Participantes au plus tard le 6 juillet 2026 ;
- Survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence constante (catastrophe naturelle, pandémie, mesures administratives d'interdiction, défaillance avérée d'un prestataire essentiel, incendie, etc.) ;
- Indisponibilité du lieu de l'Événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur.

En cas d'annulation par l'Organisateur :

- L'Organisateur en informera les Participantes inscrites par courrier électronique dans les meilleurs délais ;
- Les sommes versées par la Cliente lui seront intégralement remboursées dans un délai maximal de quatorze (14) jours calendaires à compter de la notification de l'annulation, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'inscription ;
- Aucune indemnité supplémentaire ni dommages et intérêts ne pourront être réclamés à l'Organisateur, notamment au titre des frais de transport, d'hébergement annexes ou de toute autre dépense engagée par la Cliente en vue de l'Événement.

La Cliente est en conséquence vivement encouragée à souscrire des billets de transport modifiables ou remboursables et, le cas échéant, une assurance voyage.

### **8.4 Report par l'Organisateur**

En cas de report de l'Événement à une date ultérieure, l'Organisateur en informera les Participantes par courrier électronique. La Cliente disposera alors d'un délai de quinze (15) jours pour notifier soit son acceptation du report (sa place sera maintenue à la nouvelle date), soit son refus (auquel cas les sommes versées lui seront remboursées dans un délai de quatorze jours calendaires).

## **ARTICLE 9 — OBLIGATIONS DE LA CLIENTE**

### **9.1 Engagement de présence**

La Cliente s'engage à participer à l'intégralité de l'Événement et à respecter les horaires communiqués par l'Organisateur. Toute arrivée tardive, absence partielle ou départ anticipé, quel qu'en soit le motif, n'ouvre droit à aucun remboursement, partiel ou total, ni à aucune compensation.

### **9.2 Comportement et règles de vie**

La Cliente s'engage à adopter un comportement courtois, respectueux et bienveillant envers l'Organisateur, les Intervenants, les autres Participantes ainsi que le personnel et les biens de la Maison du Castellet. Elle s'engage également à respecter le règlement intérieur du Domaine ainsi que les consignes de sécurité et de bonne tenue communiquées par l'Organisateur.

En cas de manquement grave aux règles de bienséance, de comportement perturbateur, agressif, discriminatoire, sexiste ou portant atteinte au bon déroulement de l'Événement, à la sécurité ou à la dignité des autres participants, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure la Participante concernée de l'Événement, sans préavis et sans qu'aucun remboursement, total ou partiel, ne puisse être réclamé. Les éventuels dommages causés par la Cliente aux biens, locaux ou personnes seront à sa charge exclusive.

### **9.3 Informations communiquées et allergies**

La Cliente garantit l'exactitude et la sincérité des informations communiquées lors de son inscription. Elle s'engage à informer l'Organisateur, par écrit (courrier électronique adressé à [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com)), au plus tard quinze (15) jours calendaires avant le début de l'Événement, de toute allergie alimentaire, intolérance, restriction ou besoin alimentaire spécifique, ainsi que de toute condition médicale susceptible d'avoir un impact sur sa participation.

L'Organisateur s'engage, dans la mesure du raisonnable et compte tenu des contraintes de la restauration collective, à transmettre ces informations à ses prestataires et à prendre en compte les régimes alimentaires signalés. À défaut de signalement dans les délais impartis, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une inadaptation de la restauration servie ni des conséquences éventuelles sur la santé de la Cliente.

La Cliente présentant une allergie sévère (notamment à risque d'anaphylaxie) s'engage à se munir de son traitement personnel d'urgence (notamment auto-injecteur d'adrénaline le cas échéant) et à en informer expressément l'Organisateur.

### **9.4 Assurance**

La Cliente déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les dommages qu'elle pourrait causer à des tiers durant l'Événement. Il lui est par ailleurs vivement recommandé de souscrire une assurance annulation et une assurance individuelle accident pour la durée du séjour.

### **9.5 Activités physiques et sportives**

Les activités physiques et sportives proposées dans le cadre de l'Événement, et notamment la séance de coaching sportif encadrée par un-e coach diplômé-e, sont strictement facultatives. La Cliente qui choisit d'y participer le fait sous sa propre responsabilité et déclare :

- Être apte médicalement à la pratique d'une activité physique d'intensité modérée à soutenue ;
- Ne souffrir d'aucune contre-indication médicale, ou avoir consulté son médecin préalablement à l'Événement le cas échéant ;
- Avoir informé l'Organisateur, dans les conditions prévues à l'article 9.3, de toute condition médicale susceptible d'affecter sa participation ;
- Adapter son effort à ses capacités personnelles et signaler immédiatement à l'encadrant tout malaise ou difficulté.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une participation à ces activités en méconnaissance des présentes obligations déclaratives.

## **ARTICLE 10 — OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne tenue de l'Événement et au respect du programme communiqué. Toutefois, l'Organisateur n'est tenu qu'à une obligation de moyens, et non de résultat, quant aux bénéfices business, professionnels ou personnels que la Cliente pourrait attendre de sa participation.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, le contenu pédagogique, le déroulé, l'identité ou le nombre des Intervenants, dès lors que ces modifications ne portent pas atteinte à la qualité globale de la Prestation et à l'esprit de l'Événement. En cas de remplacement d'un-e Intervenante, l'Organisateur s'efforcera de proposer un-e Intervenante d'expertise et de qualité équivalente. Aucun remboursement ne pourra être réclamé au titre de ces modifications.

## **ARTICLE 11 — RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée aux engagements pris au titre des présentes CGV. Elle ne saurait être engagée :

- Pour les dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, résultant d'un cas de force majeure, du fait d'un tiers ou d'une faute de la Cliente ;
- Pour la perte, le vol ou la dégradation des effets et objets personnels de la Cliente durant l'Événement, la Maison du Castellet et l'Organisateur ne pouvant en aucun cas être tenus pour gardiens des effets personnels ;
- Pour les conséquences résultant d'informations inexactes, incomplètes ou tardives transmises par la Cliente ;

- Pour les résultats économiques, commerciaux ou professionnels que la Cliente pourrait ou non obtenir à la suite de sa participation à l'Événement, lesquels dépendent intégralement de son investissement personnel et de facteurs propres à son activité.

En tout état de cause, et sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, la responsabilité totale de l'Organisateur, tous chefs de préjudice confondus, ne pourra excéder le montant effectivement payé par la Cliente au titre de son inscription.

## **ARTICLE 12 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, méthodes, templates, guides, scripts, enregistrements et ressources transmis par l'Organisateur ou les Intervenants, avant, pendant ou après l'Événement, sont la propriété exclusive de leurs auteurs respectifs et sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

La Cliente bénéficie d'un droit d'usage strictement personnel, non exclusif et non transférable sur ces contenus, pour ses propres besoins professionnels uniquement. Sont expressément interdites, sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur :

- Toute reproduction, totale ou partielle, à des fins autres que personnelles ;
- Toute diffusion, communication ou mise à disposition de ces contenus à des tiers, à titre gratuit ou onéreux ;
- Toute revente, location, cession ou exploitation commerciale, directe ou indirecte ;
- Tout enregistrement audio ou vidéo des ateliers, masterclass ou interventions sans accord écrit préalable de l'Organisateur.

Tout manquement à la présente clause expose son auteur à des poursuites civiles et pénales sur le fondement notamment des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## **ARTICLE 13 — DROIT À L'IMAGE**

Dans le cadre de l'Événement, l'Organisateur réalisera ou fera réaliser des photographies, vidéos et enregistrements audio en vue d'une exploitation à des fins de communication, de promotion et de référence (notamment sur les sites internet, réseaux sociaux et supports commerciaux de l'Organisateur).

Sous réserve du consentement exprès de la Cliente, recueilli par cochage d'une case dédiée lors de l'inscription, l'Organisateur est autorisé à fixer, reproduire, exploiter et diffuser son image, sa voix et tout enregistrement la concernant, sur tous supports (numériques et physiques), pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'Événement, à titre gracieux

À défaut de consentement, l'Organisateur s'engage à ne pas utiliser les contenus représentant individuellement la Cliente. Toutefois, la Cliente reconnaît que sa présence ponctuelle et incidente sur des prises de vue d'ensemble (vues de groupe, captations d'ambiance) ne pourra constituer une atteinte à son droit à l'image, sous réserve qu'elle n'y apparaisse pas comme sujet principal..

La Cliente conserve à tout moment la possibilité de retirer son consentement par simple demande écrite adressée à [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com). Dans ce cas, l'Organisateur s'engage à retirer dans un délai raisonnable les contenus la représentant des supports sur lesquels il a la maîtrise éditoriale, sous réserve de la faisabilité technique pour les supports déjà imprimés ou diffusés.

## **ARTICLE 14 — CONFIDENTIALITÉ**

Compte tenu du caractère intimiste de l'Événement et de la nature des échanges qui y ont lieu, la Cliente s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations personnelles, professionnelles, financières ou stratégiques partagées par les autres Participantes, l'Organisateur ou les Intervenants pendant l'Événement, ainsi qu'au sein du groupe WhatsApp visé à l'article 4.2 et de la communauté Alumni.

Cet engagement de confidentialité demeure applicable sans limitation de durée, y compris après la fin de l'Événement. Tout manquement pourra engager la responsabilité de la Cliente.

## **ARTICLE 15 — DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », l'Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite les données personnelles de la Cliente pour les finalités suivantes :

- Gestion des inscriptions et de la relation contractuelle ;
- Émission des factures et tenue de la comptabilité ;
- Communication relative à l'Événement et au suivi post-événement ;
- Sous réserve du consentement exprès de la Cliente, envoi d'informations commerciales et de la newsletter.

Les bases légales du traitement sont l'exécution du contrat (article 6.1.b RGPD), le respect des obligations légales et comptables (article 6.1.c RGPD) et, pour les communications marketing, le consentement (article 6.1.a RGPD).

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement, et au minimum pendant les durées légales de conservation comptable et fiscale (dix ans pour les pièces comptables). Elles sont hébergées sur les plateformes Systeme.io et Notion, et transmises aux sous-traitants strictement nécessaires (notamment Stripe pour le paiement et WhatsApp/Meta pour le groupe de discussion). Aucune donnée n'est cédée ou vendue à des tiers.

Conformément à la réglementation, la Cliente dispose des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, d'opposition, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment et de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant une demande, accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier électronique à [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com) ou par voie

postale au siège social de l'Organisateur. La Cliente dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL — 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## **ARTICLE 16 — RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation relative à l'événement doit être adressée à l'Organisateur par courrier électronique à [contact@lafrenchieimmersion.com](mailto:contact@lafrenchieimmersion.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la fin de l'Événement.

Le présent Événement est exclusivement destiné à des professionnelles exerçant une activité déclarée (micro-entreprise, auto-entreprise, société ou toute autre forme juridique). En conséquence, toute inscription implique que la Cliente agit en qualité de professionnelle dans le cadre de son activité, et non en qualité de consommatrice au sens du Code de la consommation.

À ce titre, la Cliente s'engage à renseigner son numéro SIRET lors de l'inscription. L'absence de SIRET valide ou l'inscription en qualité de particulière pourra entraîner le refus ou l'annulation de l'inscription par l'Organisateur.

Les relations entre l'Organisateur et la Cliente étant de nature exclusivement B2B (professionnelle à professionnelle), les dispositions relatives à la médiation de la consommation prévues aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation ne sont pas applicables.

## **ARTICLE 17 — FORCE MAJEURE**

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des juridictions françaises, c'est-à-dire un événement échappant au contrôle de la Partie qui l'invoque, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : les catastrophes naturelles, les épidémies et pandémies entraînant des restrictions administratives, les incendies, les inondations, les conflits armés, les actes de terrorisme, les grèves générales, les décisions des autorités publiques rendant impossible la tenue de l'Événement.

## **ARTICLE 18 — DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une langue étrangère, seule la version française fera foi entre les Parties.

En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action contentieuse, dans un délai de trente (30) jours à compter de la première réclamation écrite adressée à l'Organisateur.

À titre amiable, les Parties peuvent recourir gratuitement au Médiateur des entreprises (article L.611-3 du Code de commerce), accessible via la plateforme [www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises). Le recours à cette médiation est facultatif et n'interrompt pas le délai de prescription.

À défaut de résolution amiable dans ce délai, et dans la mesure où le présent Événement s'adresse exclusivement à des professionnelles agissant dans le cadre de leur activité déclarée, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Toulon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## **ARTICLE 19 — DISPOSITIONS DIVERSES**

### **19.1 Nullité partielle**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV venait à être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une décision de justice définitive, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres stipulations, qui demeureraient pleinement applicables.

### **19.2 Non-renonciation**

Le fait pour l'Organisateur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une stipulation des présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette stipulation.

### **19.3 Modification des CGV**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables à l'inscription de la Cliente sont celles en vigueur à la date de son inscription, telles qu'acceptées par celle-ci.

### **19.4 Intégralité du contrat**

Les présentes CGV, ainsi que la confirmation d'inscription, expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties relativement à l'objet du contrat. Elles prévalent sur tout autre document, notamment toute brochure, publicité ou échange préalable, sauf stipulations particulières acceptées par écrit par l'Organisateur.

*Fait à Bandol, le 11/05/2026*

**LA FRENCHIE COMMUNICATION — Clara DIDIER, Gérante**